

ISR

Investissement Responsable

RAPPORT 2022



Ensemble, prenons soin de demain



Le présent rapport porte sur les actifs financiers des sociétés MACSF épargne retraite, MACSF assurances, MACSF prévoyance, MACSF Libéa et MACSF RE. Les informations présentées dans ce document sont établies sur la base des éléments disponibles et connus au 31 décembre 2022. Ce rapport répond à l'article 29 de la loi Energie Climat et à l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

Sommaire

Le mot du Directeur Général	3
-----------------------------------	---

#1.

Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat	4
---	----------

1.A Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	4
1.B Moyens internes déployés par l'entité	9
1.C Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	10
1.D Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	11
1.E Taxonomie européenne et combustibles fossiles	12
1.F Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, sa stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement	15
1.G Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants	20
1.H Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité	24
1.I Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	33

#2.

Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019	35
--	-----------

2.A Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	35
2.B Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	38
2.C Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	42
2.D Politique d'engagement	43
2.E Références aux normes internationales	44



STÉPHANE DESSIRIER,
Directeur Général du groupe MACSF

Le mot du Directeur Général

Ce rapport ISR 2022 revêt, à mes yeux, une importance particulière. En effet, cette année, jalonnée par de nombreux épisodes de chaleur et de douceur et marquée par un déficit de pluie exceptionnel, est la plus chaude jamais enregistrée sur le territoire métropolitain depuis le début des relevés en 1900. Ceci confirme, s'il était nécessaire, la réalité du dérèglement climatique et la nécessité d'un véritable engagement en la matière de la part des investisseurs institutionnels.

C'est dans ce contexte que le groupe MACSF a décidé, en tant que premier assureur des professionnels de santé, de s'engager dans deux grands domaines : la lutte contre le réchauffement climatique, d'une part, et l'amélioration du système de santé, d'autre part.

Nos investissements constituent, bien évidemment, un facteur fondamental de réussite dans ces deux piliers qui représentent le socle de notre politique RSE. Notre politique d'investissement volontariste en faveur de la décarbonation de nos portefeuilles, alliée à une stratégie proactive d'investissement dans le domaine de la santé, nous permet, en effet, d'agir à la fois en faveur du climat, mais aussi de la santé de demain, tout en garantissant à nos sociétaires des performances financières de bonne facture.

Voilà deux ans, nous dotions le groupe MACSF d'une raison d'être offrant à la fois un cadre et un horizon à notre activité. Aujourd'hui, nous réaffirmons, avec l'ensemble de nos collaborateurs, l'engagement qu'elle porte auprès des professionnels de santé avec des objectifs concrets, à la hauteur des défis qui sont les nôtres. Notre ambition de réduire notre bilan carbone de 25 %, à périmètre constant, d'ici à 2025 par rapport à 2021 s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Ensemble, prenons soin de demain.

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Stéphane Dessirier, the General Director.

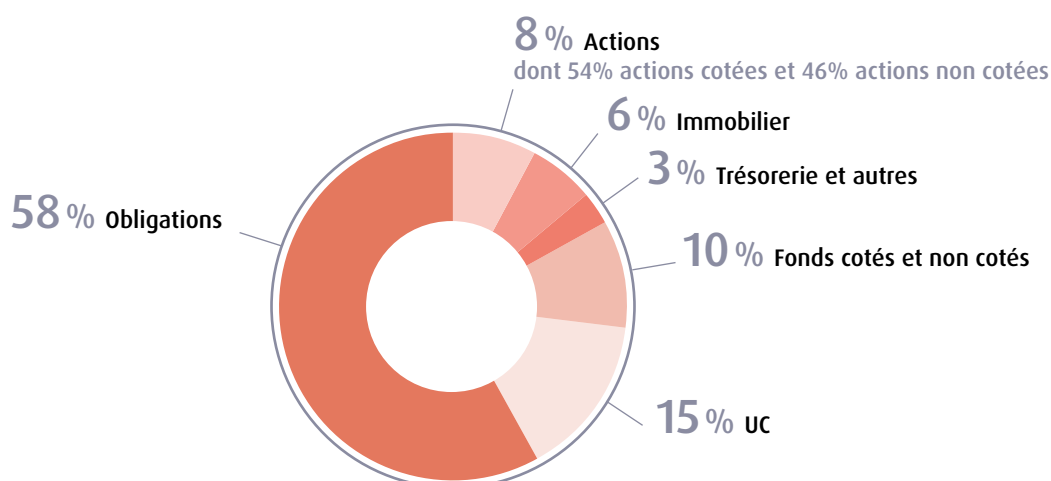
#1 Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

1.A Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

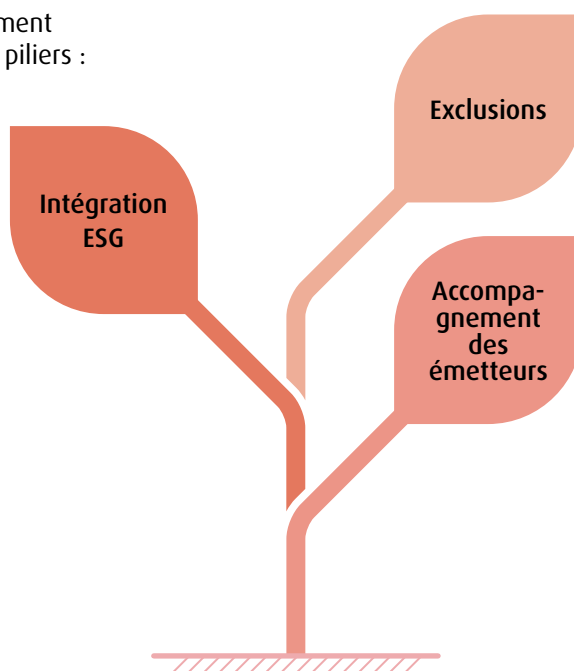
1.A.1 Politique d'investissement responsable 2022

La démarche d'investissement responsable est déployée sur les actifs cotés gérés en direct (obligations et actions cotées), les actions non cotées gérées en direct, l'immobilier ainsi que la poche monétaire. Ce montant correspond à 24787 millions d'euros soit 75 % des actifs du groupe MACSF.

Allocation d'actifs du groupe MACSF



Notre approche d'investissement responsable repose sur trois piliers :



Intégration ESG

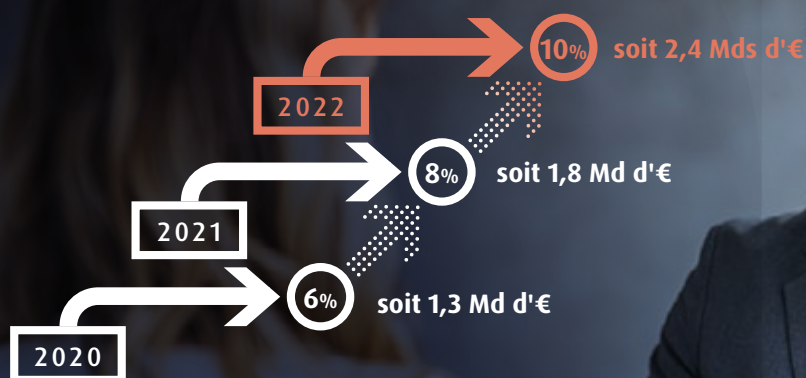


Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Nos investissements responsables sont présentés à travers leur contribution à l'atteinte de ces objectifs qui nous donne ainsi une grille de lecture simplifiée et standardisée.

Obligations

Pour l'année 2022, nous nous sommes engagés à détenir 10 % d'investissements responsables au sein de la poche obligataire dont au moins 80 % en obligations vertes. Les investissements responsables contribuent positivement à la réalisation d'au moins un des ODD et peuvent prendre les formes suivantes : obligations vertes, obligations sociales, obligations avec des objectifs « verts » contraignants ou obligations qui accompagnent la transition énergétique.

Evolution des engagements de détention d'obligations responsables



Immobilier

Pour toute nouvelle acquisition de bureaux, le groupe MACSF s'engage à investir dans des actifs immobiliers labellisés ou certifiés et situés à moins de 500 mètres d'une solution de transports en commun.

Pour toute nouvelle participation dans des fonds immobiliers de bureaux, le groupe s'engage à investir dans des fonds classés article 8 ou article 9 du règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) ou engagés dans la démarche de classification ou investissant dans des actifs labellisés ou certifiés.

Pour tout autre investissement immobilier, le groupe MACSF s'engage à privilégier des actifs immobiliers labellisés ou certifiés et des fonds classés article 8 ou article 9.

Trésorerie

Le groupe MACSF s'engage à investir la totalité de la trésorerie dans des fonds classés article 8 ou article 9 du règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

Classification du règlement SFDR

Article 6

Pas de caractère ESG spécifique, respect uniquement de garanties minimales environnementales et/ou sociales

Article 8

Les investissements doivent promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales

Article 9

Les investissements poursuivent un objectif environnemental et/ou social



Exclusions

Dans le cadre du respect de ses valeurs mutualistes, le groupe MACSF a décidé d'agir en excluant certaines entreprises de ses nouveaux investissements. Les critères d'exclusion appliqués en 2022 sont les suivants :

Obligations, actions (cotées et non cotées)

- Entreprises issues du secteur du **tabac**,
- Entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du **charbon** et dépassant au moins un des seuils suivants :
 - Entreprises qui développent des nouveaux projets charbon,
 - Entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 mégatonnes,
 - Entreprises dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 5 gigawatts,
 - Entreprises dont la part du charbon dans le chiffre d'affaires est supérieure à 20 %,
 - Entreprises dont le mix énergétique des activités de production d'électricité est supérieur à 20 %,
- Financement de projets de mines et de centrales à **charbon**,
- Entreprises dont la production d'**énergies fossiles non conventionnelles** représentent plus de 30% de la production annuelle d'énergies fossiles,
- Financement de projets dédiés aux **énergies fossiles non conventionnelles** (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation),
- Entreprises avec des **controverses élevées**.

Nous soutenons les entreprises ayant rejoint **l'initiative Science Based Targets**. Cette initiative regroupe des partenaires issus des mondes publics (programme Global Compact des Nations Unies) et privés (WWF, World Resources Institute, CDP anciennement Carbon Disclosure Project). L'objectif est d'identifier les entreprises engagées à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour s'aligner sur une trajectoire 2 degrés (Accord de Paris).

Le groupe MACSF s'engage à l'arrêt du financement du charbon thermique au plus tard en 2030 sur toutes classes d'actifs et zones géographiques.

D'ici 2030, le groupe MACSF s'engage à l'arrêt du financement d'acteurs dont les énergies fossiles non conventionnelles représentent plus de 10 % de la production annuelle d'énergies fossiles ou qui développent de nouveaux projets dans les énergies fossiles non conventionnelles.

Accompagnement des émetteurs

Le groupe MACSF met en place un dialogue avec les entreprises dont il est actionnaire ou créancier et qui sont les plus exposées au risque physique et de transition. Dialoguer avec les émetteurs a pour but de partager la démarche d'investissement responsable du groupe en incitant ces entreprises à mettre en œuvre des décisions sur la prise en compte des critères ESG. Pour ces entreprises, la politique de vote du groupe repose sur l'expertise développée par un prestataire externe spécialisé (Institutional Shareholder Services).

En 2022, le dialogue mis en place par le groupe MACSF auprès des entreprises dont il est créancier, a porté sur leur part brune.

Pour les sociétés dont le groupe détient plus de 1% du capital, les gérants se laissent la possibilité de suivre ou non les recommandations du prestataire (Institutional Shareholder Services) et s'engagent à rester dans une logique de défense de droits des actionnaires et d'intérêt de l'entreprise à long terme.

1.A.2 Communication

Le groupe MACSF rend compte à ses parties prenantes (sociétaires, collaborateurs, partenaires, etc...) de sa démarche d'investissement responsable et de l'intégration des critères extra-financiers.

Communication vers les administrateurs

Lors de chaque Conseil d'Administration, le portefeuille d'investissement responsable est présenté ainsi que son actualité.

Trimestriellement, le Comité d'Orientation Financière fait état des controverses liées aux investissements du groupe. Il réalise un suivi des risques financiers et extra-financiers, examine les nouveaux types d'investissements réalisés (ex : obligations vertes) et livre une analyse du marché des investissements responsables.

Le présent rapport est également présenté aux différentes instances du groupe.

Communication vers les sociétaires

Des informations financières générales sont présentées dans le rapport annuel du groupe rendu public chaque année.

Le groupe MACSF rend également disponible sa politique, son rapport d'investissement responsable ainsi que ses axes d'amélioration sur son site internet. Pour le contrat en assurance vie multi-supports, les catégories SFDR (article 6, 8 ou 9) figurent sur la page de présentation du produit. Des articles explicatifs sur le sujet sont également disponibles sur le site.

1.A.3 Initiatives de place

L'engagement du groupe MACSF dans une démarche responsable vise à contribuer à une économie plus durable, en tant qu'entreprise et en tant qu'investisseur.

Pour répondre au mieux aux enjeux liés au changement climatique et pour construire une démarche adaptée, la MACSF participe à plusieurs groupes de travail :

- Commission « ISR » de l'AF2i (Association Française des Investisseurs Institutionnels),
- Groupe de travail « Finance Durable » de l'AAM (Association des Assureurs Mutualistes),
- Commission développement durable de France Assureurs.

En 2021, le groupe MACSF a signé la déclaration de soutien au développement de la finance à impact initiée par Finance for Tomorrow. Ce groupe est dédié à la finance à impact et réunit plus de 80 institutions de la Place de Paris. Conformément au mandat d'influence internationale confié par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, le groupe de Place a travaillé à l'élaboration d'une déclaration de soutien au développement de la finance à impact. Cette déclaration est construite autour de trois principes pour développer la finance à impact à grande échelle :

- La mise en œuvre d'une définition structurée et exigeante de la finance à impact,
- La promotion d'une démarche d'impact intègre, d'une communication claire et transparente ainsi que des outils appropriés de mesure et de reporting,
- L'intégration de la finance à impact dans les cadres réglementaires et de marché.

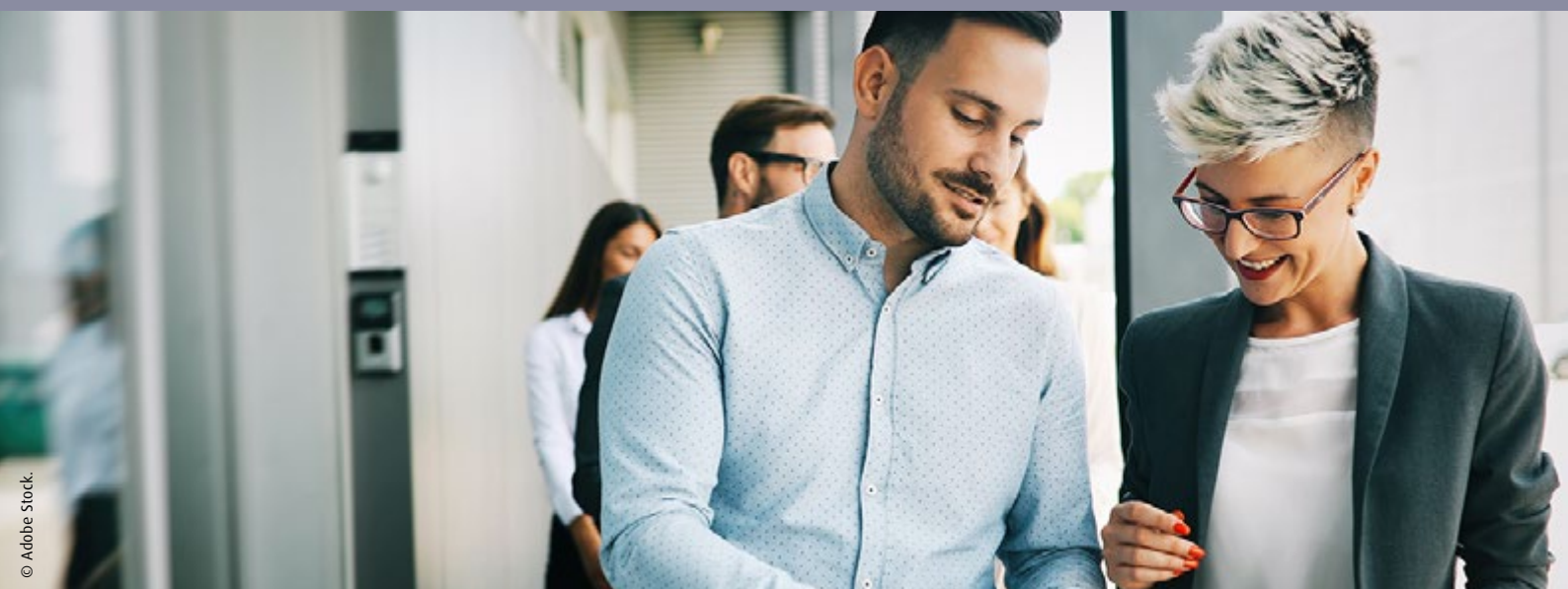
Zoom

Finance For Tomorrow

Finance for Tomorrow réunit l'ensemble des acteurs privés, publics et institutionnels de la Place de Paris désireux de s'engager pour une finance qui mise sur un avenir durable et conjugue investissement de long terme et prise en compte des défis environnementaux et sociaux.

Les objectifs de Finance For Tomorrow sont de différencier la place de Paris par la qualité de ses produits et de son expertise en matière de finance verte et durable, de renforcer les synergies et la co-construction public-privé et d'organiser le rayonnement européen et international de Paris comme place financière verte.

Plus d'informations sur : [Finance For Tomorrow](#)



1.B Moyens internes déployés par l'entité

En 2022, 2 ETP (Equivalent Temps Plein), soit 0,12 % des effectifs sont dédiés à la démarche responsable du groupe MACSF :

- Un poste de directeur RSE rattaché à la direction *internet, expérience sociétaire et engagement*,
- Et un poste de responsable durabilité à la direction *finance*.

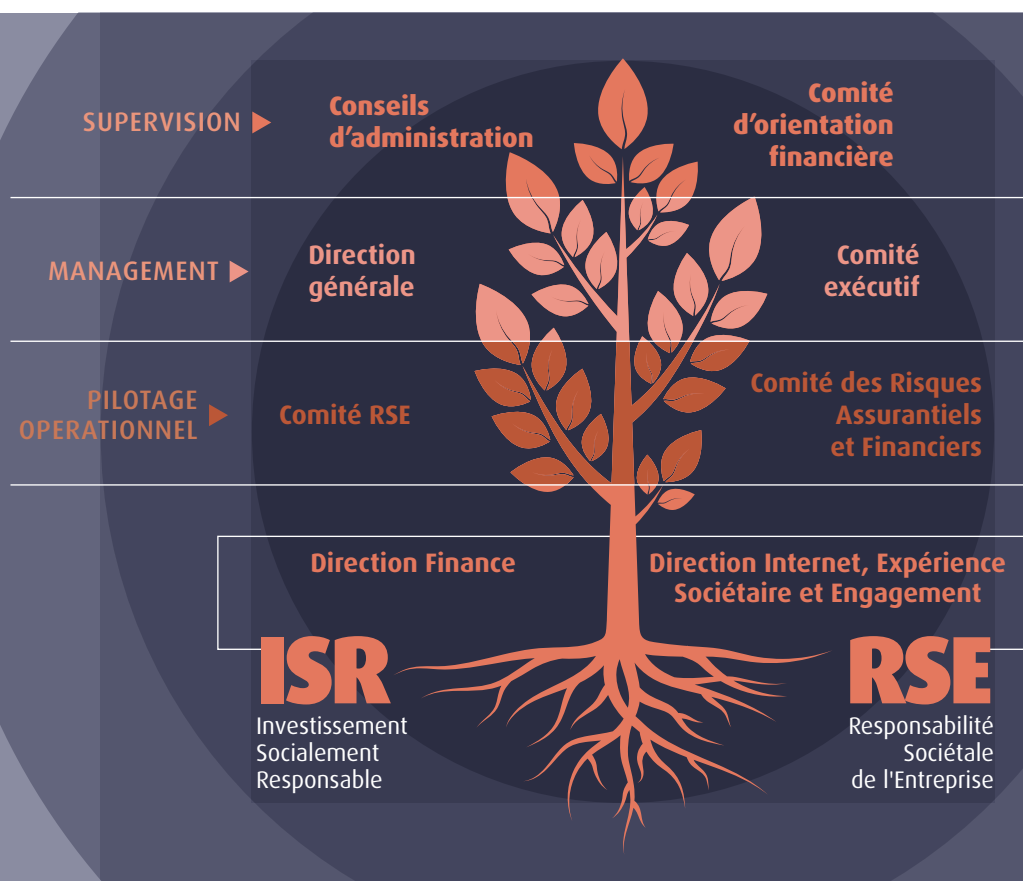
Le budget consacré aux prestataires de données dédiées à la finance durable s'élève à 117 k€ (soit 0,0004 % des encours du groupe MACSF).

Les Présidentes des sociétés du groupe MACSF, Laurence Carpentier et Catherine Vinikoff, sont formées chaque année sur la finance durable depuis 2019.

1.C Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Gouvernance

La prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est formalisée auprès des instances de gouvernance de l'entreprise depuis avril 2019. Les engagements sont approuvés par le conseil d'administration et la direction générale.



Le Comité des Risques Assurantiels et Financiers fait un suivi des engagements extra-financiers. Le Comité RSE reprend les actions RSE du groupe MACSF et fait état d'un suivi de la réglementation durabilité. Le Comité d'Orientations Financière agrège les deux précédents Comités et présente l'impact dans la gestion financière à la Direction générale et aux Présidentes. Ces Comités se tiennent une fois par trimestre.

Les conseils d'administration examinent, valident et suivent tout au long de l'année les engagements ESG. Il est indiqué dans le règlement intérieur que l'administrateur veille à agir avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt de la société et du groupe MACSF en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Les administrateurs ont suivi une formation intitulée « Les enjeux de la RSE » lors du séminaire des administrateurs qui s'est tenu du 16 au 18 juin 2022. Les Présidentes ont suivi une formation complémentaire le 16 novembre 2022 sur la politique d'investissement responsable et ses perspectives en 2023.

Le rapport ISR est présenté chaque année aux conseils d'administration à titre informatif.

Rémunérations

La rémunération des membres de la direction générale comprend une part variable à paiement différé sur trois ans dont le versement est basé sur des éléments modulables, parmi lesquels figure un objectif lié à la raison d'être en rapport avec un ou plusieurs engagements définis dans la politique RSE.

Les responsables de fonction clé ne sont pas rémunérés au titre de cette fonction (pas de rémunération fixe, ni de rémunération variable). Ils perçoivent au titre de leur fonction opérationnelle, les rémunérations prévues au titre de leur contrat de travail.

La rémunération des membres du comité exécutif et des gérants obligataires comprend une part variable intégrant des objectifs de développement ISR/RSE.



1.D Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Le groupe MACSF met en place un dialogue avec les entreprises dont il est actionnaire ou créancier et qui sont les plus exposées au risque physique et de transition. Dialoguer avec les émetteurs a pour but de partager la démarche d'investissement responsable du groupe en incitant ces entreprises à mettre en œuvre des décisions sur la prise en compte des critères ESG.

En 2022, le dialogue mis en place auprès des entreprises dont il est créancier a porté sur leur part brune.

Obligations

Le groupe MACSF a envoyé 10 courriers aux entreprises ayant une part d'activité liée au secteur du charbon non nulle.

Pour les sociétés dont le groupe détient plus de 1% du capital, les gérants se laissent la possibilité de suivre ou non les recommandations du prestataire mais s'engagent à rester dans une logique de défense de droits des actionnaires et d'intérêt de l'entreprise à long terme.

Actions cotées

Pour les entreprises cotées les plus exposées au risque physique et de transition, la politique de vote aux assemblées générales repose sur l'expertise d'un prestataire externe spécialisé (Institutional Shareholder Services).

En 2022, le groupe MACSF a voté lors de 19 assemblées générales d'entreprises implantées dans 6 pays dont 10 entreprises françaises. Ces entreprises représentent 13% des encours du portefeuille d'actions cotées détenues en direct. 319 résolutions ont été analysées :

- Le groupe MACSF a approuvé 303 résolutions soit 95 % des résolutions analysées,
- Le groupe MACSF s'est opposé à 16 résolutions soit 5 % des résolutions analysées.

1.E Taxonomie européenne et combustibles fossiles

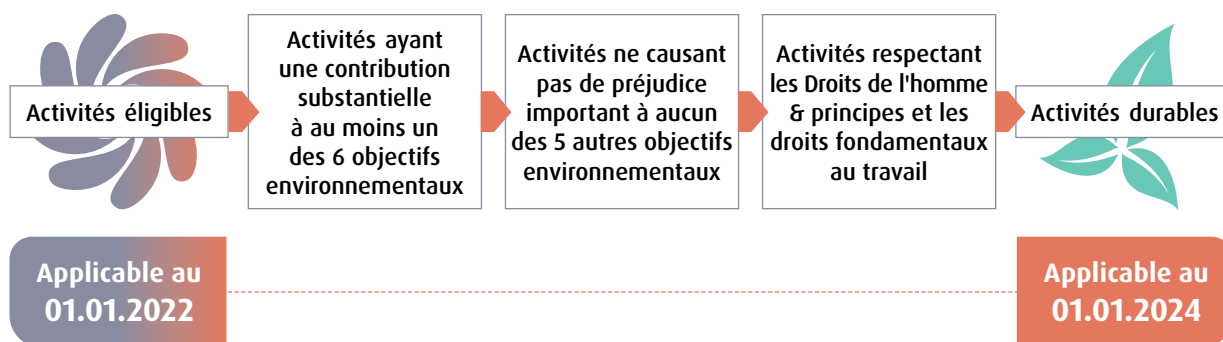
Informations relatives au règlement Taxonomie

Le règlement Taxonomie (règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020) établit le cahier des charges qui détermine si l'activité économique est durable sur le plan environnemental. La taxonomie intègre les activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux suivants :

- Atténuation du changement climatique,
- Adaptation au changement climatique,
- Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines,
- Transition vers une économie circulaire,
- Prévention et réduction de la pollution de l'environnement et enfin,
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour l'exercice 2022, seuls les deux premiers objectifs environnementaux sont applicables.

Pour qu'une activité soit considérée comme durable elle doit suivre les étapes suivantes :



Les obligations de transparence s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2022 sur la période 2021. Le groupe MACSF publie la manière dont ses activités sont associées à des activités considérées comme durables sur le plan environnemental via deux indicateurs : l'indicateur relatif à la souscription et l'indicateur relatif aux investissements.

Indicateur relatif à la souscription

L'objectif de cet indicateur est de fournir aux sociétaires une information simple et comparable de la part des primes brutes émises en non-vie correspondant à des activités d'assurance alignées sur la taxonomie européenne.

L'activité d'assurance non-vie, en tant qu'acteur de la prévention, contribue à l'adaptation d'autres activités en permettant de prévenir les effets négatifs du changement climatique, elle fait donc partie des activités habilitantes à l'objectif d'adaptation au changement climatique. Le calcul est réalisé sur l'ensemble des primes brutes émises en non-vie des deux sociétés du groupe MACSF concernées : MACSF assurances et MACSF Libéa.

L'indicateur se calcule de la manière suivante :

$$\text{KPI souscription} = \frac{\text{Primes brutes émises des activités d'assurance non-vie alignées avec la taxonomie}}{\text{Total des primes brutes émises en non-vie}}$$

Conformément à la position de place retenue par France Assureurs, les lignes d'activité pouvant offrir une couverture d'assurance explicite contre les aléas climatiques et donc considérées comme alignées avec la taxonomie sont :

- Assurance incendie et autres dommages aux biens,
- Autre assurance des véhicules à moteur,
- Assurance maritime, aérienne et de transport.

Part des activités d'assurance non-vie éligibles à la Taxonomie		
	Montant total des primes brutes émises au 31/12/2022	Résultats au 31/12/2022
MACSF assurances	682 106 717 €	40,5 %
MACSF Libéa	20 075 664 €	58,5 %

Indicateur relatif aux investissements

L'objectif de cet indicateur est de fournir aux sociétaires une information simple et comparable de la part des investissements du groupe MACSF destinés au financement d'activités économiques durables d'un point de vue environnemental.

A ce jour, l'indicateur relatif aux investissements couvre les objectifs environnementaux d'adaptation au changement climatique et d'atténuation au changement climatique. Le calcul a été réalisé sur l'ensemble des actifs cotés et gérés en direct du groupe MACSF, à savoir 20 624 millions d'Euros, soit 62 % des actifs (équivalent à 73 % des actifs gérés en direct hors fonds de trésorerie, fonds cotés, fonds non cotés et UC).

L'indicateur se calcule de la manière suivante :

$$\text{KPI investissement} = \frac{\text{Investissements destinés au financement d'activités durables}}{\text{Total des investissements}}$$

Le groupe MACSF n'est pas en mesure de calculer le ratio réglementaire car les entreprises ne fournissent pas encore la donnée. Néanmoins, le fournisseur de données Sustainalytics fournit une estimation de ces données, permettant ainsi de fournir un indicateur volontaire.

Part des investissements éligibles à la Taxonomie au 31/12/2022		
Indicateur réglementaire	Données réelles des entreprises en portefeuille non traitées à ce jour	0 %
Indicateur volontaire <i>Données estimées par le fournisseur de données Sustainalytics</i>	Part des actifs éligibles à la taxonomie	10,1 %
	Part des actifs non éligibles à la taxonomie	73,2 %
	Part des actifs gouvernementaux ou assimilés	16,7 %
	TOTAL	100 %

L'exposition des actifs du groupe MACSF éligible à la Taxonomie représente 10,1%.

Part verte

Ce calcul est réalisé par le prestataire Carbone 4 sur les investissements dans des sociétés privées cotées détenus en direct, à savoir 17 220 millions d'Euros, soit 52 % des actifs (équivalent à 61 % des actifs gérés en direct hors fonds de trésorerie, fonds cotés, fonds non cotés et UC).

La part verte est calculée en pourcentage des revenus des entreprises en portefeuille. Les activités retenues au numérateur sont les suivantes :

- Revenus issus des énergies renouvelables dans le mix de production d'électricité,
- Revenus issus de la vente de véhicules électriques,
- Revenus issus de la vente d'équipements utilisés pour la production d'électricité renouvelable,
- Revenus issus des transports bas carbone : rail et maritime pour le fret, rail et bus pour le transport de passagers,
- Revenus issus de la production de biocarburants,
- Revenus issus des énergies renouvelables utilisées pour le chauffage et la climatisation,
- Revenus issus du transport et de la distribution d'électricité sur les réseaux européens et nord-américains.

Part verte		
	Groupe MACSF	Indice de référence*
En % des actifs analysés	9,2 %	7,9 %
En % de l'actif total hors UC	6,3 %	
En % de l'actif total avec UC	5,4 %	

* L'indice de référence est composé à 32,5% d'entreprises privées, 17,5% d'entreprises financières, 30% d'Etats et 20% d'institutions supranationales.

Sur le calcul de la part verte, le groupe MACSF a un pourcentage supérieur à son indice de référence.

Informations relatives aux combustibles fossiles

Les informations relatives aux combustibles fossiles sont représentées par la part fossile et la part brune.

Ces deux calculs sont réalisés par le prestataire Carbone 4 sur les investissements dans des sociétés privées cotées détenus en direct, à savoir 17 220 millions d'Euros, soit 52 % des actifs (équivalent à 61% des actifs gérés en direct hors fonds de trésorerie, fonds cotés, fonds non cotés et UC).

Part fossile

La part fossile est calculée en pourcentage des revenus des entreprises en portefeuille. Les activités retenues au numérateur sont celles provenant des activités fossiles, à savoir :

- Les activités de la chaîne de valeur du pétrole et du gaz (production, transport [oléoduc, gazoduc, méthanier], commerce, raffinage, stockage, approvisionnement),
- Toute activité primaire liée au charbon (extraction, transport, commerce),

- La vente d'équipements pour l'industrie des combustibles fossiles (extraction, raffinage, transport),
- La production d'électricité à partir de ressources fossiles (gaz, pétrole ou charbon),
- Le transport de ressources fossiles par les transporteurs maritimes et ferroviaires.

Part fossile		
	Groupe MACSF	Indice de référence*
En % des actifs analysés	15,0 %	11,4 %
En % de l'actif total hors UC	10,2 %	
En % de l'actif total avec UC	8,7 %	

* L'indice de référence est composé à 32,5 % d'entreprises privées, 17,5 % d'entreprises financières, 30 % d'Etats et 20 % d'institutions supranationales.

Part brune

La part brune est calculée en pourcentage des revenus des entreprises en portefeuille. Les activités retenues au numérateur comprennent les activités liées au secteur du charbon, à savoir :

- La production d'électricité à partir de sources de charbon,
- Toute activité primaire liée au charbon (extraction, transport, commerce),
- La vente d'équipements pour l'extraction et le traitement du charbon,
- Les revenus issus de la vente de centrales électriques au charbon ou d'équipements pour centrales électriques au charbon.

Part brune		
	Groupe MACSF	Indice de référence*
En % des actifs analysés	0,3 %	0,6 %
En % de l'actif total hors UC	0,2 %	
En % de l'actif total avec UC	0,2 %	

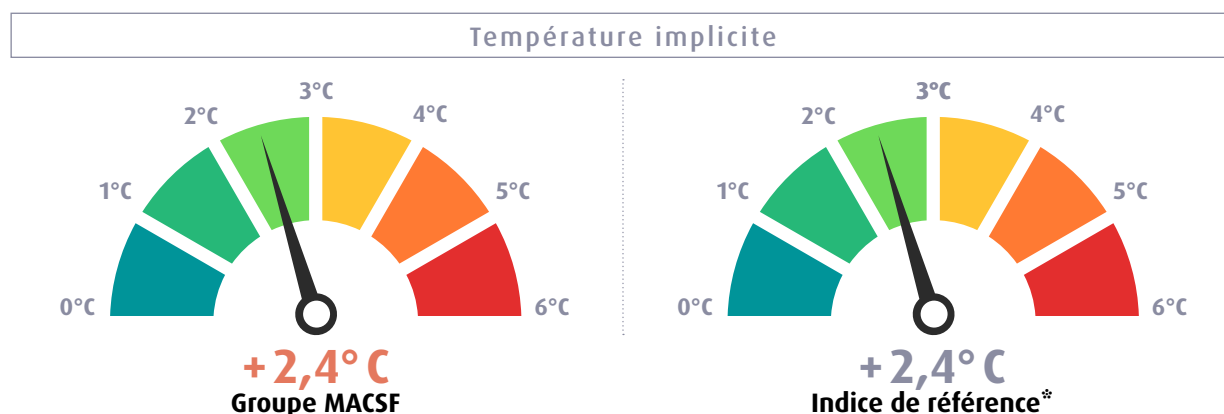
* L'indice de référence est composé à 32,5 % d'entreprises privées, 17,5 % d'entreprises financières, 30 % d'Etats et 20 % d'institutions supranationales.

1.F Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, sa stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

Température implicite du portefeuille

Afin d'estimer l'alignement des entreprises sur une trajectoire de température, le groupe MACSF s'appuie sur l'expertise de Carbone 4. Leur méthodologie fournit l'alignement du portefeuille selon un scénario 2°C. L'analyse est faite sur les souverains et entreprises cotées, à savoir 20 624 millions d'Euros, soit 62 % des actifs (équivalent à 73 % des actifs gérés en direct hors fonds de trésorerie, fonds cotés, fonds non cotés et UC).

Fin 2022, les investissements du groupe MACSF sont alignés sur une trajectoire de +2,4°C (vs +2,5°C au 31/12/2021), se situant entre le modèle Business as Usual (scénario RCP 8.5) et le modèle Best-in-class. Le scénario RCP 8.5 correspond au profil d'évolution de nos émissions suivant : aucun changement, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter au rythme actuel. Le modèle Best-in-class permet de s'aligner sur une trajectoire 2°C en adéquation avec l'Accord de Paris.



* L'indice de référence est composé à 32,5 % d'entreprises privées, 17,5 % d'entreprises financières, 30 % d'Etats et 20 % d'institutions supranationales.

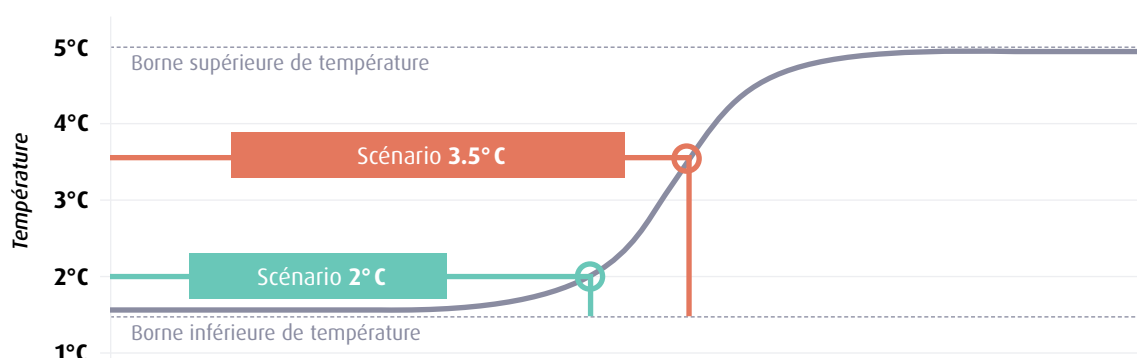
Méthodologie de la température implicite

La température implicite du portefeuille d'investissements du groupe MACSF est calculée par le prestataire Carbone 4.

Cette mesure évalue le potentiel impact du portefeuille d'investissements en termes de réchauffement climatique et est calculée comme la moyenne pondérée de chaque titre en portefeuille. La température implicite de chaque titre est calculée en fonction de la stratégie de réductions d'émissions de gaz à effet de serre de chaque société ou État présents en portefeuille.

Les données sont ensuite estimées et calibrées au sein de deux scénarii du GIEC qui fixent une borne inférieure et supérieure de température :

- La borne inférieure est fixée à partir du scénario SSP1-1.9 : scénario très ambitieux pour se conformer à l'objectif 1,5°C de l'Accord de Paris. Scénario optimiste avec des émissions mondiales de CO₂ à zéro vers 2050. Les sociétés adoptent des pratiques plus respectueuses de l'environnement, l'accent étant mis non plus sur la croissance économique mais sur le bien-être général. Les investissements dans l'éducation et la santé augmentent et les inégalités diminuent. Les phénomènes météorologiques violents sont plus fréquents mais le monde a évité les pires conséquences du changement climatique.
- La borne supérieure est fixée à partir du scénario SSP5-8.5 : c'est le « scénario du pire » avec un développement basé sur les énergies fossiles. Les niveaux actuels d'émissions de CO₂ sont quasiment doublés d'ici à 2050. L'économie mondiale croît rapidement mais cette croissance est alimentée par l'exploitation des combustibles fossiles et des modes de vie très gourmands en énergie. En 2100, la température moyenne de la planète aura augmenté de 4,4°C.

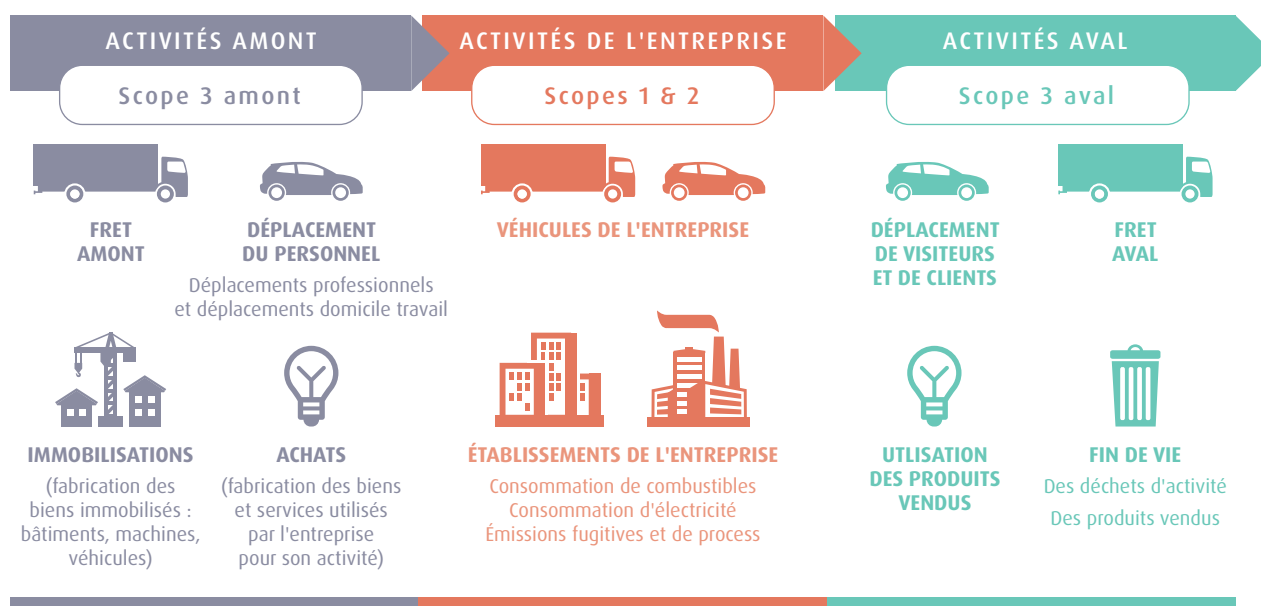


Le scénario 3,5°C correspond au profil d'évolution de nos émissions suivant : on ne change rien, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter au rythme actuel. Le scénario 2°C provient du modèle Best-in-class qui permet de s'aligner sur une trajectoire 2°C en adéquation avec l'Accord de Paris.

Empreinte carbone du portefeuille

L'empreinte carbone permet d'évaluer l'impact négatif des investissements du groupe MACSF sur le climat. Le calcul est réalisé sur les investissements souverains et dans les entreprises cotées détenus en direct, à savoir 20 624 millions d'Euros, soit 62% des actifs (équivalent à 73% des actifs gérés en direct hors fonds de trésorerie, fonds cotés, fonds non cotés et UC) par le prestataire Carbone 4.

Cette mesure permet de quantifier l'ensemble des impacts générés par la production et la consommation d'un produit et est divisée en trois niveaux :



L'empreinte carbone est calculée par les émissions induites.

Empreinte carbone du groupe MACSF (tCO₂)

Année	Emissions induites	
	2021	2022
Scope 1&2	521 491	286 290
Scope 3	3 061 984	1 877 000
TOTAL	4 403 587	2 631 000

Pour comparer les émissions du portefeuille d'investissements du groupe MACSF à l'indice de référence, l'intensité carbone est calculée. L'indice de référence est composé à 32,5% d'entreprises privées, 17,5% d'entreprises financières, 30% d'Etats et 20% d'institutions supranationales.

Intensité carbone (tCO₂/M€)

Année	Groupe MACSF		Indice de référence
	2021	2022	2022
Emissions induites	221	138	164

L'empreinte carbone du portefeuille MACSF est comparable à :

569 380
tours du monde en voiture
2021



438 400
tours du monde en voiture
2022

Pour identifier les entreprises les plus vertueuses en matière d'empreinte carbone, le groupe MACSF évalue les émissions économisées. Les émissions économisées sont calculées en sommant les émissions évitées et les émissions réduites sur les scopes 1, 2 et 3 :

Emissions évitées		Emissions réduites
Émissions que l'entreprise a su économiser en substituant certaines de ses activités par des solutions bas-carbone	+	Émissions calculées en retranchant les émissions de la situation de référence aux émissions induites par l'entreprise vertueuse

Les émissions économisées sont des données estimées et n'ont pas vocation à être intégrées au calcul de l'empreinte carbone. Ces données permettent de mesurer la contribution des entreprises à la transition vers une économie bas carbone.

Emissions économisées (tCO ₂)	
	Emissions économisées
Scope 1&2	- 166 760
Scope 3	- 211 626
TOTAL	- 516 000

Méthodologie de l'empreinte carbone

L'empreinte carbone du portefeuille d'investissements du groupe MACSF est calculée par le prestataire Carbone 4. La méthodologie et les sources utilisées sont basées sur le protocole des gaz à effet de serre développé par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institutes (WRI). Ce protocole a pour but d'harmoniser la lutte contre le changement climatique à l'échelle mondiale.

Pour les entreprises (y compris les institutions financières), les émissions induites comprennent à la fois les émissions directes (scope 1) et indirectes (scopes 2 et 3). Pour les émissions scopes 1 et 2, Carbone 4 utilise les émissions publiées par l'entreprise si celles-ci sont cohérentes avec leurs calculs internes. Si l'entreprise ne publie pas ou que celles-ci sont trop éloignées des valeurs calculées, les estimations Carbone 4 sont utilisées. Par souci de comparabilité ou pour pallier au manque d'information, les émissions scope 3 sont systématiquement calculées par Carbone 4.

Pour les Etats (i.e. obligations souveraines), les émissions induites sont la somme des émissions réalisées au sein de ses frontières et des émissions importées nettes (les exportations représentant des émissions négatives et les importations des émissions supplémentaires). L'inclusion des émissions liées aux importations et aux exportations peut entraîner une variation d'environ $\pm 5-25\%$ des émissions attribuées au pays. Par exemple, les émissions de tous les pays européens augmentent de plus de 20 % lorsque les émissions liées au commerce international sont ajoutées aux émissions territoriales ; pour la Chine, les émissions sont réduites d'environ 20 % lorsque les émissions exportées sont soustraites des émissions territoriales.

L'intensité carbone d'un actif est calculée en divisant les émissions induites attribuées à cet actif par la valeur de marché de l'actif. L'indicateur financier change en fonction de la classe d'actifs :

- Pour les actions et les obligations d'entreprise (à l'exclusion des banques) : afin d'éviter un double comptage des émissions d'une entreprise entre ses actions et sa dette, l'intensité carbone d'une entreprise est calculée sur la valeur de l'exposition globale. Ainsi, les émissions totales de l'entreprise sont réparties entre ses actions et sa dette, et un euro d'action a la même intensité carbone qu'un euro de dette. La valeur d'entreprise utilisée pour calculer l'intensité carbone est la valeur d'entreprise moyenne sur la période de déclaration,
- Pour les banques : le financement total de l'économie est utilisé comme le dénominateur financier. Puisque les émissions mesurées proviennent des activités de financement de l'ensemble de l'économie (particuliers, entreprises et entités souveraines), elles sont utilisées pour calculer l'intensité carbone,
- Pour les obligations vertes : l'intensité carbone est mesurée en divisant les émissions totales par le montant total alloué de l'obligation, sans tenir compte des montants non alloués au moment de l'analyse,
- Pour les entités souveraines : l'intensité carbone est calculée en divisant les émissions par la dette totale de l'émetteur.

La méthode d'agrégation des émissions de chaque ligne en portefeuille pour avoir l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements du groupe MACSF est la suivante :

■ **Retraitement des doubles comptages :**

Le double comptage des émissions a lieu lorsque la même tonne d'émissions de gaz à effet de serre est comptabilisée plus d'une fois dans un portefeuille, généralement en raison de la compilation des émissions induites et économisées. Ce phénomène peut se produire au sein de la chaîne de valeur sectorielle, entre différents secteurs de l'économie mondiale ou au sein d'une entité souveraine et de toutes les entreprises englobées dans cette entité. La méthodologie appliquée ici traite chaque cas séparément (voir le détail ci-dessous) afin de limiter autant que possible le double comptage.

Au sein de la même chaîne de valeur, la méthode de calcul utilisée ici considère que la somme de toutes les émissions induites et des émissions économisées qui ont été accumulées lors de la création du produit final est proportionnelle à la valeur ajoutée de l'entreprise dans la création du produit final. Le total des émissions induites et des émissions économisées dues aux produits vendus (quantifiées au niveau de l'entreprise) est multiplié par la part de l'entreprise dans la valeur ajoutée totale tout au long de la chaîne de valeur. Cependant, la valeur ajoutée par une entreprise sur des produits spécifiques est rarement divulguée, la méthodologie calcule donc la part de l'entreprise dans sa chaîne de valeur. Ainsi, pour une catégorie de produits donnée, multiplier les émissions indirectes induites par la part de l'entreprise dans la chaîne de valeur devient équivalent à multiplier les émissions indirectes induites par 1€ du produit final par la valeur ajoutée de l'entreprise, en termes monétaires. La même règle s'applique aux émissions économisées.

Le double comptage peut se produire entre trois catégories d'acteurs dans l'économie mondiale : les fournisseurs d'énergie (ex : la compagnie pétrolière qui fournit le carburant), les entreprises à forte intensité d'énergie et de carbone (ex : société exploitant des camions) et les entreprises fournissant des équipements et des solutions (ex : le fabricant du camion). Dans ce cas, la méthodologie retraite les chiffres totaux des émissions de gaz à effet de serre en attribuant un tiers des émissions de chaque catégorie. Les émissions induites et les émissions économisées sont toutes deux retraitées de cette manière, éliminant ainsi la plupart des comptabilisations multiples au niveau du portefeuille.

Le dernier cas correspondant au traitement au sein d'une entité souveraine et de toutes les entreprises englobées dans cette entité est détaillée ici. Au niveau macroéconomique, le PIB est impacté par les revenus des entreprises et des souverains. Pour éliminer la comptabilité multiple dans les portefeuilles, un ratio est appliqué sur chaque catégorie d'émetteurs, représentant la part de l'entreprise ou du souverain dans le PIB moyen.

I Agrégation au niveau du portefeuille :

$$\boxed{\text{Émissions à sommer (tCO}_2\text{eq)}} = \text{Exposition du portefeuille (M€)} \times \frac{\text{Émissions retraitées (tCO}_2\text{eq)}}{\text{Valeur d'entreprise (M€)}}$$

La somme est ensuite réalisée sur l'ensemble des lignes du portefeuille MACSF.

1.G Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants

Depuis plusieurs années, l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, équivalent du GIEC pour la biodiversité) fournit une évaluation de la dégradation des terres, de la pollinisation et propose une base de données pour évaluer l'impact des activités sur la perte de biodiversité et des services écosystémiques (disponibilité et qualité de l'eau, contrôle de l'érosion, qualité du sol, pollinisation...).

Ce cadre est repris par le prestataire Carbone 4 (conjointement avec CDC Biodiversité) pour fournir une évaluation du portefeuille d'investissements du groupe MACSF. Cette analyse a été réalisée sur l'ensemble des actifs cotés (hors souverains) et gérés en direct du groupe MACSF, à savoir 17 220 millions d'Euros, soit 52 % des actifs (équivalent à 72 % des actifs gérés en direct hors fonds de trésorerie, fonds cotés, fonds non cotés, SCPI et UC).

Les entreprises sont assujetties aux risques liés à la perte de biodiversité. Elles doivent donc maîtriser leurs impacts, appelées aussi pressions, sur la diversité des écosystèmes et des espèces. Ces pressions qui affectent la nature (i.e. les écosystèmes terrestres, les écosystèmes d'eau douce et les écosystèmes marins) au niveau mondial sont :

- I Changement d'usage des sols et des mers : ces changements incluent la conversion des surfaces (ex : transformation d'une forêt vers une surface cultivée), un changement dans la gestion d'un écosystème, ou bien des changements dans la configuration spatiale d'un paysage,
- I Exploitation directe : les humains ont toujours exploité la nature pour leur subsistance, causant des pertes de biodiversité et des extinctions. Néanmoins, ce phénomène s'est fortement accéléré sur le dernier siècle. Les espèces les plus touchées par la surexploitation sont les poissons, les invertébrés, les arbres, les vertébrés tropicaux chassés pour leur viande et les espèces nécessaires à l'élaboration de produits médicinaux, ou destinés au commerce,
- I Changement climatique : les variations de température et les évolutions dans la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques affectent le fonctionnement des écosystèmes et sont la cause de la migration d'espèces et d'écosystèmes tout entiers,
- I Pollution : la pollution est un facteur important de perte pour la biodiversité des écosystèmes avec des impacts particulièrement dévastateurs sur les milieux d'eau douce et maritimes,
- I Espèces exotiques envahissantes : les espèces exotiques envahissantes sont introduites par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales.

Selon l'IPBES, le changement d'usage des sols et des mers et l'exploitation directe expliquent plus de 50 % de l'impact mondial sur les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce.

Le groupe MACSF n'a pas défini, à ce jour, d'objectif en faveur de la biodiversité. Ce deuxième exercice d'évaluation des investissements permet une meilleure compréhension de ces impacts sur la biodiversité.

Mesure d'alignement avec les objectifs de la Convention sur la diversité biologique

La Convention sur la diversité biologique (CDB) est un traité international adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. La Convention a trois objectifs principaux :

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable de ses composants,
- Et le partage juste et équitable des avantages découlant des ressources génétiques.

Afin de mesurer l'alignement à ces objectifs, le prestataire Carbone 4 a développé une méthode dite de convergence. Pour chaque secteur sont définies des intensités statiques cibles (terrestre et aquatique) qui correspondent à des impacts cumulés négatifs. Les entreprises dont les deux intensités, aquatique et terrestre, sont supérieures à l'intensité cible doivent converger vers cette intensité. Les autres entreprises sont considérées comme n'ayant pas d'effort à produire. Les cibles proviennent du Global Biodiversity Score (plus d'informations disponibles ici).

Ici, le score, calculé pour la première fois cette année, représente la part du portefeuille investie dans des entreprises dont les deux intensités statiques (aquatique et terrestre) sont inférieures à la moyenne de leur secteur : 90,7 % du portefeuille est aligné avec les objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

Score d'alignement avec les objectifs long terme liés à la biodiversité		
	Groupe MACSF	Indice de référence*
En % des actifs analysés	90,7 %	88,8 %

* L'indice de référence est composé à 32,5 % d'entreprises privées, 17,5 % d'entreprises financières, 30 % d'Etats et 20 % d'institutions supranationales.

Ce score devrait être complété par un score prévisionnel pour 2030 et 2050, mais le manque de données sur les objectifs et les trajectoires biodiversité des entreprises ne nous permet pas à ce stade de faire ces projections.

Mesure d'impact sur la biodiversité : l'empreinte biodiversité

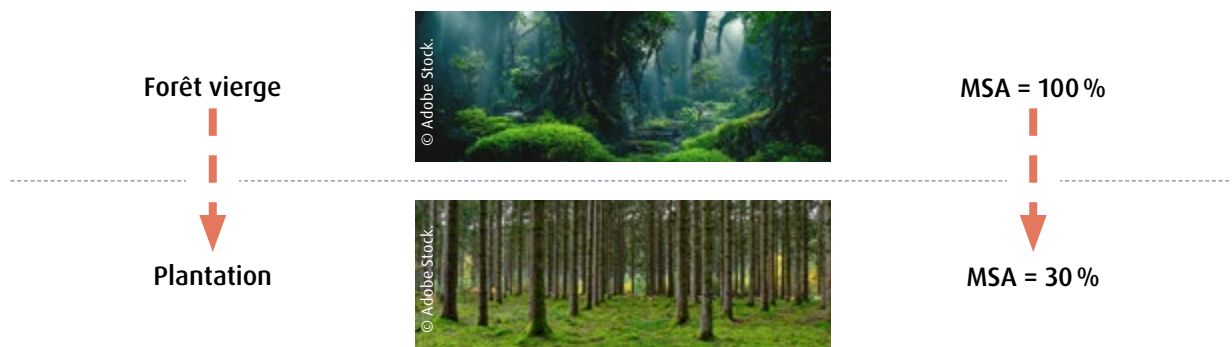
L'empreinte biodiversité s'exprime suivant deux dimensions :

- Une dimension de temporalité : l'analyse reporte séparément les impacts cumulés négatifs au départ de l'évaluation, appelés impacts statiques et les nouveaux impacts ayant eu lieu au cours de l'évaluation (sur un an), appelés les impacts dynamiques,
- La localisation : la deuxième dimension concerne le domaine de la biodiversité évaluée, l'analyse reporte séparément les impacts sur la biodiversité terrestre et ceux sur la biodiversité aquatique (eau douce uniquement).

L'empreinte biodiversité est donc reportée en quatre valeurs (2x2 dimensions) et est exprimée en MSA.m² (Mean Species Abundance).

Le MSA.m² est l'unité de mesure permettant d'exprimer une perte de biodiversité sur une surface donnée. 1 MSA.m² équivaut à la destruction de 1 m² d'écosystème vierge.

Exemple : conversion d'une forêt naturelle en plantation sur 100 km²



Cette conversion engendre un impact de : $(100 \% - 30 \%) \times 100 \text{ km}^2 = 70 \text{ MSA. km}^2$

Pour une entreprise, s'aligner sur les objectifs de convention sur la diversité biologique revient à diminuer l'intensité de son impact statique en MSA.m² par euro de chiffre d'affaires.

Intensité biodiversité (MSA.km ² /k€)			
		Groupe MACSF	Indice de référence*
Ecosystème aquatique	Impact statique <i>Impacts cumulés</i>	8,1	15,1
	Impact dynamique <i>Impacts sur un an</i>	0,1	0,1
Ecosystème terrestre	Impact statique <i>Impacts cumulés</i>	127,7	282,8
	Impact dynamique <i>Impacts sur un an</i>	3,1	3,9

* L'indice de référence est composé à 32,5 % d'entreprises privées, 17,5 % d'entreprises financières, 30 % d'Etats et 20 % d'institutions supranationales.

L'empreinte biodiversité du portefeuille MACSF peut se traduire en superficie équivalente détruite :

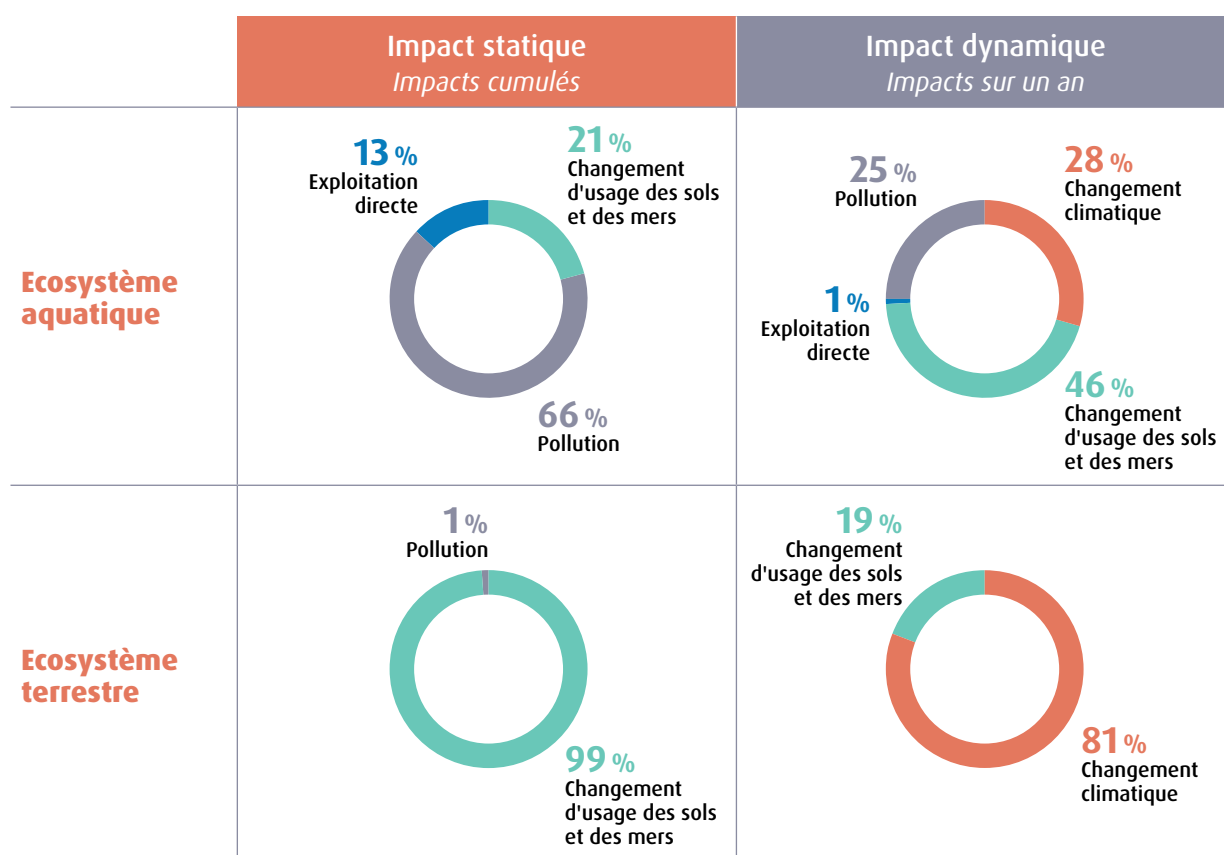
			2022	2021
Ecosystème terrestre	Impact statique <i>Impacts cumulés</i>		22,6 X Superficie de Paris	30,2 X Superficie de Paris
	Impact dynamique <i>Impacts sur un an</i>		10 689 X terrains de football	15 772 X terrains de football

Répartition par pression de l'impact financé par les investissements

L'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) définit cinq facteurs directs de changement qui affectent la nature au niveau mondial :

- Le changement d'usage des sols et des mers,
- L'exploitation directe,
- Le changement climatique,
- La pollution,
- Les espèces exotiques envahissantes.

La répartition par pression IPBES du groupe MACSF est la suivante :



1.H Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Identification des risques de durabilité

Risques de durabilité	Horizon de temps	Impact sur les actifs	Impact sur le passif
Risque physique <i>Impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens (sécheresse, inondations, etc...)</i>	Moyen/long terme	> ENTREPRISES : perte de valeur des entreprises exposées et ayant sous estimées les impacts du changement climatique sur leurs activités > SOUVERAINS : risque de défaut ou augmentation du risque de crédit des États les plus exposés aux conséquences du changement climatique > IMMOBILIER : dommages sur les installations	> Modification de la tarification : la modification des fréquences d'occurrence et d'intensité des événements naturels entraîne une augmentation de la sinistralité > Modification dans la gestion des risques, par exemple : nécessité d'augmenter le degré de précision de la géolocalisation des assurés
Risque de transition <i>Conséquences liées à la modification de comportement des agents économiques et financiers pour s'orienter vers une économie bas-carbone</i>	Court/moyen terme	> ENTREPRISES : augmentation des coûts pour la mise en place d'un modèle bas-carbone, perte de valeur liée aux actifs échoués (actifs irrécupérables en raison de dépréciations ou de conversions subies de manière imprévue) > SOUVERAINS : risque de défaut en cas de retard dans la mise en place de leur transition climatique ou ayant un budget de fonctionnement dépendant de ressources fossiles	Développement de nouveaux produits d'assurance pour répondre aux nouveaux comportements des assurés
Risque de responsabilité <i>Dommages qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique</i>	Court/moyen/long terme	> ENTREPRISES : augmentation des coûts liés à des procédures juridiques > SOUVERAINS : augmentation des coûts liés à des procédures juridiques	> Augmentation des coûts liés à des procédures juridiques > Impact négatif sur l'image du groupe MACSF
Risque lié à la perte de biodiversité	Moyen/long terme	Les conséquences de perte de biodiversité sur les actifs ou le passif sont encore difficiles à évaluer. A ce jour, les facteurs directs de changement de la nature sont : la modification de l'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe des organismes, les changements climatiques, la pollution et les espèces exotiques envahissantes.	

Risque physique

Le risque physique correspond aux pertes liées à des événements climatiques extrêmes (ex : inondations, tempêtes). Ce risque est évalué par la méthodologie Climate Risk Impact Screening (CRIS) du prestataire Carbone 4. L'analyse CRIS couvre les actifs cotés détenus en direct, à savoir 20 624 millions d'Euros, soit 62 % des actifs (équivalent à 87 % des actifs gérés en direct hors fonds de trésorerie, fonds cotés, fonds non cotés et UC).

Pour évaluer la vulnérabilité physique du portefeuille d'investissements du groupe MACSF au changement climatique, sept aléas directs sont analysés :

- | Augmentation du niveau de la mer,
- | Changement de l'intensité ou de la fréquence des canicules,
- | Changement de l'intensité ou de la fréquence des tempêtes,
- | Changement des sécheresses extrêmes,
- | Changement de l'intensité ou de la fréquence des précipitations extrêmes,
- | Changement des régimes de précipitations,
- | Augmentation de la température moyenne.

L'analyse utilise trois scénarios climatiques à deux horizons temporels (2050 et 2100) :

- | Scénario à faibles émissions «low» : une température estimée inférieure à 3°C en 2100, en cohérence avec les scénarios RCP 4.5 et SRES B1. Les températures médianes augmentent régulièrement jusqu'en 2060, avant de se stabiliser sur le reste du siècle,
- | Scénario d'émissions moyennes «medium» : une température estimée supérieure à 3°C en 2100, conforme aux scénarios RCP 6.0 et SRES A1B. Les températures médianes augmentent sensiblement pendant tout le siècle,
- | Scénario à fortes émissions «high» : une température estimée supérieure à 4°C en 2100, conforme aux scénarios RCP 8.5 et SRES A2. Les températures médianes augmentent de façon radicale et constante jusqu'à la fin du siècle.

Le portefeuille d'investissements du groupe MACSF présente à 99% un risque physique faible ou modéré à horizon 2050 selon le scénario «medium».



Scores CRIS par aléa climatique à horizon 2050 selon le scénario « medium »

	Groupe MACSF	Indice de référence*
Augmentation du niveau de la mer aquatique	37	35
Changement de l'intensité ou de la fréquence des canicules	30	29
Changement de l'intensité ou de la fréquence des tempêtes	25	23
Changement des sécheresses extrêmes	22	20
Changement de l'intensité ou de la fréquence des précipitations extrêmes	24	25
Changement des régimes de précipitations	10	9
Augmentation de la température moyenne	15	14
Score global	23,9	22,2

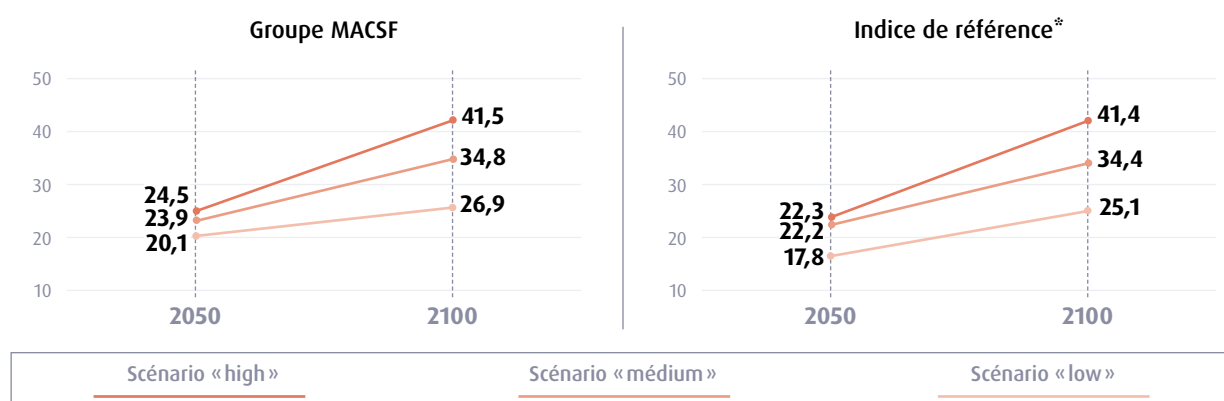
* L'indice de référence est composé à 32,5 % d'entreprises privées, 17,5 % d'entreprises financières, 30 % d'Etats et 20 % d'institutions supranationales.

Les notes pour chaque aléa sont fournies sur une échelle de 0 à 99, une note plus élevée correspondant à une plus grande exposition au risque. Le groupe MACSF a un score de risque physique proche de son indice de référence.

Le groupe MACSF a un score de risque physique proche de son indice de référence.

Le risque physique étant un risque à moyen/long terme, les scores évoluent peu depuis l'année dernière.

Scores CRIS



* L'indice de référence est composé à 32,5 % d'entreprises privées, 17,5 % d'entreprises financières, 30 % d'Etats et 20 % d'institutions supranationales.

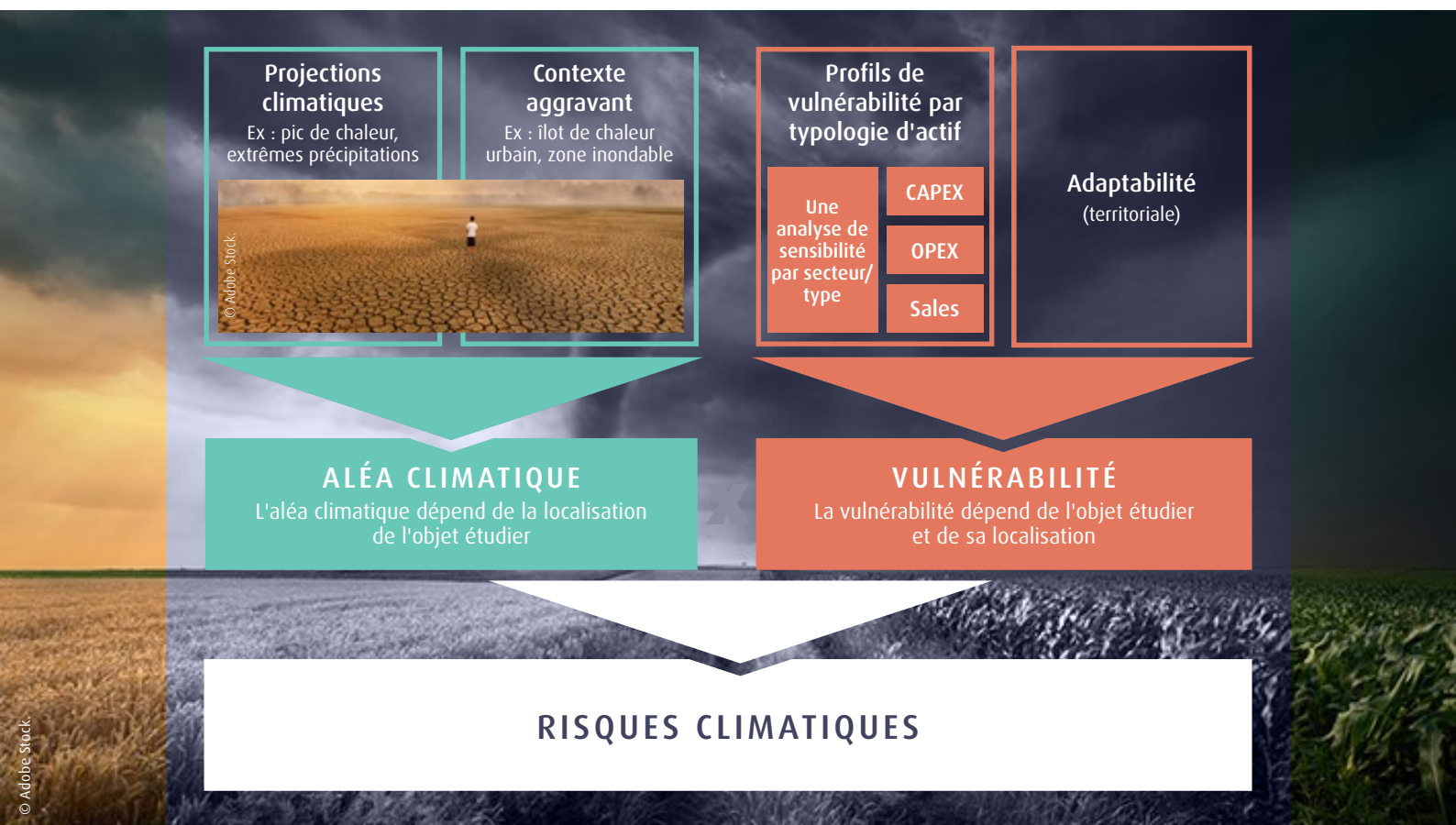


Méthodologie d'analyse du risque physique

Pour évaluer la vulnérabilité physique du portefeuille d'investissements du groupe MACSF au changement climatique, sept aléas directs et neuf indirects sont analysés :

Aléas climatiques directs		Aléas climatiques indirects Facteurs aggravants	
 Augmentation du niveau de la mer		 Risque d'inondations côtières	
		 Risque d'érosion côtière	
 Changement de l'intensité ou de la fréquence des canicules		 Risques liés aux îlots de chaleur urbains	
 Changement de l'intensité ou de la fréquence des tempêtes			
 Changement des sécheresses extrêmes		 Risque de pénurie d'eau	
		 Risque incendies	
 Changement de l'intensité ou de la fréquence des précipitations extrêmes		 Risque d'inondations (inondations de rivières et eaux souterraines)	
		 Risque de glissements de terrain et de mouvements de masse	
 Changement des régimes de précipitations			
 Augmentation de la température moyenne		 Perte et migration de biodiversité	
		 Risques liés à la qualité de l'air	

Le score de risque est une combinaison de l'exposition et des vulnérabilités aux risques climatiques. L'exposition est liée à la localisation des activités et les vulnérabilités spécifiques sont liées aux secteurs d'activité. L'évaluation du risque est réalisée pour chaque aléa climatique et chaque unité d'activité, avant d'être agrégée au niveau des constituants.



Les informations sur la vulnérabilité décrivent les impacts potentiels sur la chaîne de valeur. Aucune information sur les mesures d'adaptation existantes n'est incluse dans cette analyse.

L'aléa climatique est issu de l'analyse des modèles climatiques pour trois scénarios climatiques et deux horizons temporels (2050 et 2100) :

- Scénario à faibles émissions «low» : une température estimée inférieure à 3°C en 2100, en cohérence avec les scénarios RCP 4.5 et SRES B1. Les températures médianes augmentent régulièrement jusqu'en 2060, avant de se stabiliser sur le reste du siècle,
- Scénario d'émissions moyennes «medium» : une température estimée supérieure à 3°C en 2100, conforme aux scénarios RCP 6.0 et SRES A1B. Les températures médianes augmentent sensiblement pendant tout le siècle,
- Scénario à fortes émissions «high» : une température estimée supérieure à 4°C en 2100, conforme aux scénarios RCP 8.5 et SRES A2. Les températures médianes augmentent de façon radicale et constante jusqu'à la fin du siècle.

Les notes pour chaque aléa sont fournies sur une échelle de 0 à 99 pour tous les scénarios et horizons temporels, une note plus élevée correspondant à une plus grande exposition au risque. Le score de risque multi-aléa pour chaque entité est ensuite calculé en prenant la moyenne pondérée de chaque score de risque lié à l'aléa pour tous les scénarios et horizons temporels. La méthodologie d'évaluation des aléas et des vulnérabilités diffère dans le cas des entreprises et des souverains.

Les scores CRIS sont ensuite agrégés au niveau du portefeuille en établissant un score de risque pour chaque aléa climatique direct, pour chaque horizon et pour chaque scénario. La note globale est calculée en faisant la moyenne pondérée de toutes les scores de risque calculés pour chacun des sept aléas. La pondération de chaque composant est basée sur sa part en portefeuille.

Risque de transition

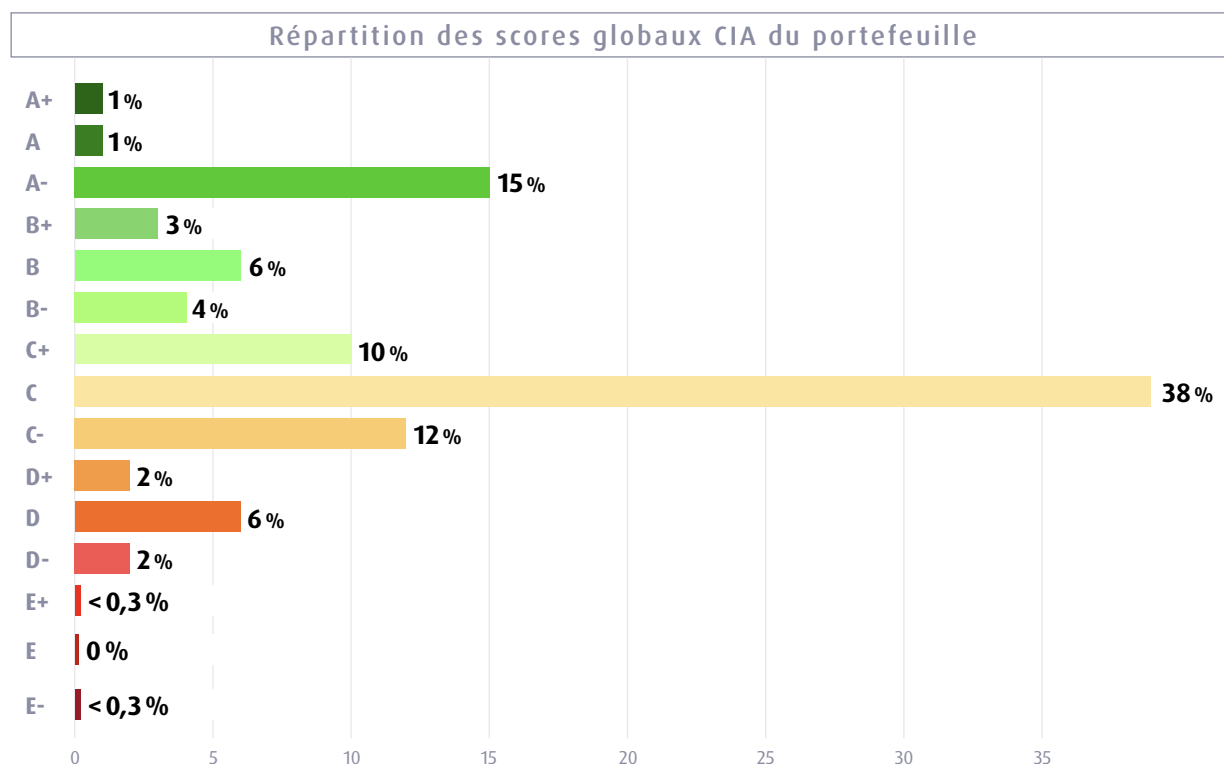
Le risque de transition résulte des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Ce risque correspond, pour un actif financier, à « s'échouer » (en anglais le terme est *stranded asset*) du fait d'une incompatibilité avec une économie bas-carbone. Les causes peuvent être classées en quatre catégories : une nouvelle réglementation, un changement de conditions de marché, une rupture technologique ou une atteinte à la réputation de l'entreprise. Ces événements peuvent engendrer des coûts et des changements de stratégie importants pour certains secteurs.

Le risque de transition lié au changement climatique est évalué par la méthodologie Carbon Impact Analytics (CIA) du prestataire Carbone 4. L'analyse CIA couvre les actifs cotés détenus en direct, à savoir 20 624 millions d'Euros, soit 62 % des actifs (équivalent à 87 % des actifs gérés en direct hors fonds de trésorerie, fonds cotés, fonds non cotés et UC). L'indicateur CIA prend en compte les éléments suivants :

Performance passée	Performance actuelle		Performance future
Étude des évolutions passées de chaque émetteur comme l'évolution de l'empreinte carbone au cours des cinq dernières années.	Étude de l'empreinte carbone de chaque émetteur (scope 1, 2 et 3).	Évaluation des émissions économisées, l'objectif est d'aller au-delà de l'empreinte carbone en intégrant les contributions des émetteurs à une transition vers une économie bas-carbone.	Évaluation prospective de l'entreprise en évaluant notamment sa stratégie en matière de changement climatique.

Les éléments de performance actuelle, l'empreinte carbone et les émissions économisées, sont décrites dans la section « Empreinte carbone du portefeuille » qui figure dans la section « F ».

Note agrégée CIA							C +							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-



Méthodologie d'analyse du risque de transition

Composants de la note CIA			
1 (meilleure) à 15 (pire)	1 (meilleure) à 15 (pire)		1 (meilleure) à 15 (pire)
Performance passée	Performance actuelle		Performance future
Étude des évolutions passées de chaque émetteur comme l'évolution de l'empreinte carbone au cours des cinq dernières années	Étude de l'empreinte carbone de chaque émetteur (scope 1, 2 et 3)	Évaluation des émissions économisées, l'objectif est d'aller au-delà de l'empreinte carbone en intégrant les contributions des émetteurs à une transition vers une économie bas-carbone	Évaluation prospective de l'entreprise en évaluant notamment sa stratégie en matière de changement climatique

L'évaluation prospective de l'entreprise est basée sur l'évaluation de cinq sous-critères spécifiques à chaque sous-secteur :

- Stratégie de l'entreprise en matière de changement climatique,
- Poids des investissements dans des projets à faible intensité carbone ou dans la R&D,
- Objectif de réduction de l'intensité des scopes 1 et 2,
- Objectif de réduction de l'intensité du scope 3,
- Gouvernance des risques et opportunités liées au climat.

Chaque sous-critère est évalué sur une échelle de 1 à 4 en fonction de références sectorielles et à la trajectoire 2°C observée dans chaque secteur. L'entreprise est notée en fonction des actions qu'elle prévoit pour contribuer à l'atténuation du changement climatique.

La note CIA est attribuée au niveau de l'entité, la méthodologie de calcul est différente selon un souverain ou une entreprise.

Risque de responsabilité lié au changement climatique

Le risque de responsabilité correspond aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique. Le groupe MACSF est exposé à ce risque de façon directe, en tant qu'assureur, et de façon indirecte en tant qu'investisseur.

En tant qu'assureur, les activités du groupe MACSF sont dédiées aux acteurs du monde de la santé et à leur famille, par conséquent, le groupe a un risque très faible d'être jugé responsable de contribuer au changement climatique.

En tant qu'investisseur, le groupe MACSF peut être exposé aux entreprises reconnues responsables du changement climatique et donc à un risque de perte de valeurs de marché, allant jusqu'au risque de faillite et donc de défaut. Les outils mis en place pour la gestion du risque physique et de transition sont aussi utilisés dans la gestion du risque de responsabilité.

Pour se prémunir de ces risques, le groupe MACSF a établi une liste d'exclusions pour les nouveaux investissements :

- Entreprises issues du secteur du tabac,
- Entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon et dépassant au moins un des seuils suivants :
 - Entreprises qui développent des nouveaux projets charbon,
 - Entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 mégatonnes,
 - Entreprises dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 5 gigawatts,
 - Entreprises dont la part du charbon dans le chiffre d'affaires est supérieure à 20 %,
 - Entreprises dont le mix énergétique des activités de production d'électricité est supérieur à 20 %,
- Financement de projets de mines et de centrales à charbon,
- Entreprises dont la production d'énergies fossiles non conventionnelles représentent plus de 30 % de la production annuelle d'énergies fossiles,
- Financement de projets dédiés aux énergies fossiles non conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation),
- Entreprises avec des controverses élevées.

Risque lié à la perte de biodiversité

L'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, équivalent du GIEC pour la biodiversité) fournit une évaluation de la dégradation des terres, de la pollinisation et propose une base de données pour évaluer l'impact des activités sur la perte de biodiversité et des services écosystémiques. Ce cadre est repris par le prestataire Carbone 4 (conjointement avec CDC Biodiversité) pour fournir une évaluation du portefeuille d'investissements du groupe MACSF.

L'analyse du risque lié à la perte de biodiversité couvre les actifs cotés détenus en direct, à savoir 20 624 millions d'Euros, soit 62 % des actifs (équivalent à 87 % des actifs gérés en direct hors fonds de trésorerie, fonds cotés, fonds non cotés et UC).

La perte de biodiversité induit une réduction ou une disparition des services écosystémiques (disponibilité et qualité de l'eau, contrôle de l'érosion, qualité du sol, pollinisation...) pouvant être à l'origine de risques financiers. Les services écosystémiques sont les biens ou services que les humaines peuvent tirer, directement ou indirectement, du bon fonctionnement des écosystèmes pour assurer leur bien-être.

Le groupe MACSF évalue la dépendance moyenne du portefeuille d'investissements à l'ensemble des services écosystémiques.

Dépendance du portefeuille aux services écosystémiques	
Groupe MACSF	Indice de référence*
19,8 %	23,2 %

* L'indice de référence est composé à 32,5 % d'entreprises privées, 17,5 % d'entreprises financières, 30 % d'Etats et 20 % d'institutions supranationales.

Le groupe MACSF a un score de dépendance meilleur que son indice de référence. Ce score diminue par rapport à l'année dernière, ce qui abaisse le risque lié à la perte de biodiversité.



Dépendance accrue à au moins un service écosystémique



Proportion du portefeuille
dont le score de dépendance
est compris entre les deux
valeurs

51,0 %

46,3 %

2,5 %

0 %

0,2 %

0 %

20 %

40 %

60 %

80 %

100 %

49,0 % du portefeuille du groupe MACSF est fortement dépendant à au moins un service écosystémique (i.e. part du portefeuille dont le score de dépendance est supérieur à 20 %). Plus une entreprise est dépendante aux services offerts par la nature, plus le risque de faire faillite augmente si la dégradation de la biodiversité se poursuit.



1. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Au sein de ses contrats épargne et retraite, le groupe MACSF propose une gamme d'unités de compte simple, complète, diversifiée et performante, composée de fonds dont la gestion s'appuie sur de fortes convictions. Cette offre est composée notamment de fonds responsables avec des fonds thématiques et labellisés, qui mettent en œuvre une gestion intégrant pleinement des critères extra-financiers.

Supports en unités de compte disponibles à l'investissement		
Produits en Unités de Compte	Classification SFDR au 31/12/2022	Labels
Carmignac Patrimoine	Article 8	
DWS Concept Kaldemorgen	Article 8	
Eurose	Article 8	
JPM Global Income	Article 8	
Lazard Convertible Global	Article 8	
Médi Convertibles Responsable	Article 8	
DWS Top Dividende	Article 8	
Pictet Global Megatrend Selection	Article 8	
Candriam Equities Biotechnology	Article 8	
Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe	Article 8	
Insertion Emplois Dynamique	Article 9	  
Médi Immobilier	Article 8	
Schroder Global Energy Transition	Article 9	
Sycomore Sélection Responsable	Article 8	
JPM US Select Equity Plus	Article 8	
Médi Actions	Article 6	
Médi Emergents	Article 8	
OFI Precious Metals	Article 8	
Tikehau Financement Entreprises	Article 8	
Médi Monétaire	Article 8	
Primovie	Article 9	
Rivoli Avenir Patrimoine	Article 8	

95 % des encours en unités de compte disponibles à l'investissement sont classés article 8 ou 9 au sens du règlement SFDR (Règlement européen (UE) 2019/2088), soit 13% des actifs du groupe MACSF.

Classification du règlement SFDR

Article 6

Pas de caractère ESG spécifique, respect uniquement de garanties minimales environnementales et/ou sociales

Article 8

Les investissements doivent promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales

Article 9

Les investissements poursuivent un objectif environnemental et/ou social



#2 Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

2.A Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Une incidence négative sur un facteur de durabilité correspond à un impact négatif important ou susceptible d'être important, d'une décision d'investissement, sur un enjeu environnemental, social ou de gouvernance.



Selon le règlement (UE) 2019/2088, les facteurs de durabilité correspondent aux questions environnementales, sociales et de personnels, ainsi qu'au respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption (Article 2).

Le groupe MACSF prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité du groupe MACSF.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

La prise en compte des incidences négatives dans les décisions d'investissement s'applique à l'ensemble des actifs gérés par le groupe MACSF, dont l'entité MACSF épargne retraite (hors UC). Pour les supports en unité de compte, ces informations sont disponibles dans la notice d'information des contrats et dans les documents d'information précontractuelle (notamment le prospectus).

Incidences négatives		Prise en compte du critère ESG dans la sélection des investissements			
		Obligations	Actions cotées	Actions non cotées	Immobilier
Indicateurs relatifs à l'environnement	Emissions de gaz à effet de serre	✓	✓	✓	✓
	Impact sur la biodiversité				
	Rejets dans l'eau				
	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs				
Indicateurs liés aux questions sociales et sociétales	Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies	✓	✓		
	Ecart de rémunération entre hommes et femmes				
	Mixité au sein des organes de gouvernance				
	Exposition à des armes controversées				

Les principes du Pacte mondial proposent un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de 10 principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.



La réduction des incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité repose sur la politique d'exclusion du groupe ainsi que sur la sélection des investissements sur la base de critères ESG. L'ensemble des gérants d'actif financier du groupe dispose d'un accès au prestataire de données sur les incidences négatives.

2.B Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Afin de mesurer les indicateurs d'incidence négative, le groupe MACSF s'appuie sur les données fournies par le prestataire Sustainalytics. Les calculs sont réalisés sur les actifs gérés en direct (obligations souveraines et d'entreprises, les actions cotées et les actifs immobiliers), les fonds de trésorerie et les UC de la société MACSF Epargne Retraite, à savoir 25 431 millions d'Euros, soit 84 % des actifs.

Les mesures sont réalisées sur les investissements en portefeuille au 31/12/2022 et non sur une moyenne trimestrielle. Néanmoins, en tant qu'investisseur de long terme, les actifs de la société MACSF épargne retraite sont conservés sur une durée longue avec un faible taux de rotation, les portefeuilles varient peu d'un trimestre sur l'autre.

Les données non disponibles sont identifiées par l'abréviation «ND». Le taux de couverture s'applique aux actifs concernés par l'indicateur d'incidence négative.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés				
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement				
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Elément de mesure	Incidence [année n]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	840 253 Taux de couverture : 45 %	Pas de cible définie. Toutefois les émissions de GES sont prises en compte dans les décisions d'investissements
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	159 823 Taux de couverture : 45 %	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	5 071 302 Taux de couverture : 45 %	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis	670,2 Taux de couverture : 45 %	Cible de réduction de 25 % de l'empreinte carbone d'ici fin 2025
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	785,3 Taux de couverture : 59 %	Pas de cible définie. Toutefois l'intensité de GES est prise en compte dans les décisions d'investissements
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	8,6 % Taux de couverture : 80 %	Engagement pris en 2018 de mettre fin aux nouveaux investissements dans le charbon. Plus de charbon à horizon 2030

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Elément de mesure	Incidence [année n]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement			
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) Consommation : 58,6 % <i>Taux de couverture : 49 %</i> Production : 29,8 % <i>Taux de couverture : 20 %</i>	Pas de cible. Engagement pris d'augmenter la part d'obligations vertes en portefeuille
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	A. Agriculture, sylviculture et pêche : ND	Pas de cible
		B. Industries extractives : 2,1 <i>Taux de couverture : 8,3 %</i>	
		C. Industrie manufacturière : 0,4 <i>Taux de couverture : 19 %</i>	
		D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné : 2,8 <i>Taux de couverture : 10 %</i>	
		E. Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution: ND	
		F. Construction: 0,2 <i>Taux de couverture : 4 %</i>	
		G. Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles : 0,03 <i>Taux de couverture : 6 %</i>	
		H. Transports et entreposage : 0,4 <i>Taux de couverture : 7 %</i>	
		L. Activités immobilières : 0,4 <i>Taux de couverture : 6 %</i>	

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Elément de mesure	Incidence [année n]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement			
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %) 6,8 % <i>Taux de couverture : 72 %</i>	Pas de cible
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée 5,6 <i>Taux de couverture : 9 %</i>	Pas de cible
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée 3,8 <i>Taux de couverture : 65 %</i>	Pas de cible
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption			
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %) 0,8 % <i>Taux de couverture : 82 %</i>	Pas de cible
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %) 32,3 % <i>Taux de couverture : 65 %</i>	Pas de cible

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence [année n]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption				
Les questions sociales et de personnel	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	9,8 % Taux de couverture : 66 %	Pas de cible
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	40,8 % Taux de couverture : 60 %	Pas de cible
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0,0 % Taux de couverture : 80 %	Pas de cible
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux				
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de produits intérieur brut	0,1 Taux de couverture : 63 %	Cible de réduction de 25 % de l'empreinte carbone d'ici fin 2025
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	0 Taux de couverture : 63 %	Pas de cible
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	0,0 % Taux de couverture : 55 %	Pas de cible

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence [année n]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers				
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	0,0 %	
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	ND	

2.C Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Dans le cadre de sa politique d'investissement durable, le groupe MACSF a défini une méthodologie prenant en compte les particularités de chaque classe d'actif qui permet d'identifier, mesurer et hiérarchiser les différents impacts négatifs de ses investissements afin d'atténuer leurs effets. Dans l'esprit de la réglementation européenne, le groupe MACSF fait le lien entre les principales incidences négatives et les objectifs de développement durable (ODD) développés par l'Organisation des Nations-Unis. En adéquation avec la raison d'être du groupe MACSF, un ensemble d'ODD prioritaire a été sélectionné puis validé par les instances du groupe.

Bien que le groupe MACSF considère chaque indicateur, le choix des ODD prioritaires ainsi que les différents degrés de gravité des impacts, mènent à prioriser l'atténuation des PAI suivants :

1. Emissions de GES,
2. Empreinte carbone,
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements,
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles,
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable,
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales,
15. Intensité de GES,
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales.

Les équipes de gestion intègrent des critères ESG, parmi lesquelles des critères liés aux PAI, dans leurs choix d'investissement. Ces équipes sont amenées à suivre l'évolution de ces critères et à acter en conséquence. En parallèle, les équipes de risques se chargent du suivi des indicateurs PAI prioritaires dans les décisions d'investissements. De manière périodique, une revue des indicateurs est réalisée en comité.

2.D Politique d'engagement

Dans le cadre de la politique d'investissement responsable, le groupe MACSF s'engage :

- A détenir 12 % d'investissements responsables en 2023 au sein de la poche obligatoire dont au moins 80 % en obligations vertes,
- A investir la totalité de la trésorerie dans des fonds classés article 8 ou 9 du règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*),
- Pour toute nouvelle acquisition ou participation en direct en immobilier de bureaux, les actifs doivent être labellisés ou certifiés,
- Pour l'investissement indirect en immobilier de bureaux, les fonds doivent être classés article 8 ou 9 du règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) ou investis dans des actifs labellisés ou certifiés.

Le groupe MACSF s'est également engagé à réduire de 25 % l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissement géré en direct.

Une politique d'exclusion des nouveaux investissements est également en place. Elle concerne :

- Les entreprises issues du secteur du tabac,
- Les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon,
- Les entreprises dont la production d'énergies fossiles non conventionnelles représente plus de 30 % de la production annuelle d'énergies fossiles,
- Les entreprises portant des atteintes graves et répétées aux Principes du Pacte mondial.

Pour certaines entreprises, le groupe MACSF, dont la société MACSF épargne retraite, met en place un dialogue avec les entreprises dont il est actionnaire ou créancier obligatoire. Dialoguer avec les émetteurs a pour but de partager la démarche d'investissement responsable du groupe en incitant ces entreprises à mieux prendre en compte les critères ESG.

Actions cotées

Pour les entreprises cotées les plus exposées au risque physique et de transition, la politique de vote aux assemblées générales repose sur l'expertise d'un prestataire externe spécialisé (Institutional Shareholder Services).

Obligations

En 2022, le groupe MACSF a envoyé 10 courriers aux entreprises ayant une part brune (i.e. ayant une activité liée au secteur du charbon) non nulle.



2.E Références aux normes internationales

Le groupe MACSF suit les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les 17 objectifs et leurs 169 cibles forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

Le groupe MACSF suit les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Le Pacte mondial demande aux entreprises d'aligner leurs stratégies et leurs opérations sur les dix principes universels liés aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption ainsi que de prendre des mesures pour faire progresser les objectifs sociétaux et la mise en œuvre des ODD.

Le groupe MACSF soutient les entreprises ayant rejoint l'initiative Science Based Targets. Cette initiative regroupe des partenaires issus des mondes public (programme Global Compact des Nations Unies) et privé (WWF, World Resources Institute, CDP anciennement Carbon Disclosure Project). L'objectif est d'identifier les entreprises engagées à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour s'aligner sur une trajectoire 2 degrés.

En 2021, le groupe MACSF a signé la déclaration de soutien au développement de la finance à impact initiée par Finance for Tomorrow. Ce groupe de Place est dédié à la finance à impact et réunit plus de 80 institutions de la Place de Paris. Conformément au mandat d'influence internationale confié par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, le groupe de Place a travaillé à l'élaboration d'une déclaration de soutien au développement de la finance à impact. Cette déclaration est construite autour de trois principes pour développer la finance à impact à grande échelle.





MACSF assurances - SIREN N° 775 665 631 | Sociétés d'Assurance Mutuelles | Entreprises régies par le Code des Assurances

Siège social : cours du Triangle, 10 rue de Valmy, 92800 PUTEAUX

Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche, TSA 70400, 92919 LA DEFENSE CEDEX | France